

Brèves de Conseil

(Conseil municipal du 7 fév. 2017)

Les points principaux abordés lors de ce conseil « marathon » (4 heures) sont le budget 2017 et les questions touchant à l'environnement et au développement durable.

Le budget 2017 :

Encore une fois, la présentation du BP 2017 par la majorité est un beau conte de Noël : c'est en réduisant en réduisant les dépenses de fonctionnement, en particulier la masse salariale, qu'elle aurait redressé les finances communales dès 2015. En réalité, comme l'a rappelé Marie-Do Jourdon, cette augmentation de l'épargne brute de 1 M€ en 2015 a surtout été produite par l'augmentation des recettes (pour 0,7 M€, dont 0,463 M€ d'augmentation des produits des taxes, 0,2 M€ d'augmentation des dotations de Nantes Métropole et des baisses des dotations de l'Etat moins fortes que prévu), et très secondairement de la diminution des frais de fonctionnement (+0,27 €). Et la baisse de la masse salariale enregistrée (à un niveau de 7,97 M€) est répartie fortement à la hausse en 2016 (8,7 M€, soit +9,7% après la Décision Modificative). Même chose pour les dépenses des services prévues à +13,5% en 2016. Résultat, l'épargne brute a rechuté de 1,5 M€. (voir tableaux en annexe)

Pour ce BP 2017, on est sur la même trajectoire d'augmentation des frais de personnel et de dépenses des services. Cette réalité est en fait masquée par les Délégations de Services Publics (Multi-accueil de la Minais et ménage pour un total de 540 000 €). Si on réintérait cette somme dans les dépenses de personnel, on aurait un total de 9 M€, soit une augmentation de 3,6% par rapport à 2016 (BP+BS).

Les DSP :

Elles vont se traduire par une baisse apparente des frais de personnel, mais aussi par une baisse des recettes (ex droits de place du marché, baisse de la subvention de la CAF) et par une augmentation des subventions versées par la ville aux sous-traitants.

Pour 2017, il y aura une baisse de 450 000€ de frais de personnel pour le multi-accueil, de 90 000 pour le ménage (combien pour le marché ?), et une augmentation des dépenses des services à 235 794€, mais nous n'avons aucune idée sur les baisses des recettes des services correspondantes.

Marie-Do Jourdon demande que chaque année, un bilan précis soit établi permettant de comparer les économies (de personnel, principalement) aux dépenses supplémentaires et manques à gagner. Elle demande que ce bilan financier soit complété par un bilan qualitatif des services rendus à la population.

Un nouveau projet de DSP est présenté pour confier à un organisme privé l'organisation du marché hebdomadaire et la perception des droits de place payés par les commerçants, en remplacement de l'actuelle placière qui va partir à la retraite.

Précisons que ce projet provoque un fort malaise du côté des responsables du marché (en particulier les responsables de l'association des commerçants du marché) : ils constatent des manquements aux règles du fait de l'intervention d'élus et un non-respect de la concertation avec les responsables de leur association. Ils craignent que cela se traduise par une baisse de la qualité de ce marché, pourtant largement reconnue.

Les élu.e.s d'opposition se sont fait l'écho de cette inquiétude.

Equilibre général du budget :

La majorité a commencé à réduire la dette communale, en gelant quasiment les investissements en 2016. Et cela se traduit par une baisse des frais financiers sur le budget de fonctionnement, ce qui est une bonne chose. Les taux d'imposition restent inchangés en 2017.

Mais l'épargne brute a commencé à se réduire (BP+BS) en 2016 (2,1 M€, pour 2,268 M€ affiché au BP) et va avoir du mal à se maintenir en 2017 (2,2 M€ sur le BP seul). Ce n'est pas très étonnant, puisque les recettes des taxes va maintenant stagner, en raison du gel des constructions de logements neufs (nombre largement inférieur à ce qui est prévu au PLH), alors que le renouvellement de la population (et pas seulement à l'Est) se traduit par des demandes de services (petite enfance et écoles), comme indiqué dans le document de présentation. Si ce blocage se poursuit, cela peut conduire à une impasse qui risque de remettre en question la PPI (Programmation Pluriannuelle d'Investissements) affichée.

Dégel de la ZAC de la Minais et PPI :

Le Maire a annoncé l'aboutissement des négociations avec Nantes Métropole sur le redémarrage des constructions à la ZAC de la Minais et la participation de l'opérateur (LOD, en remplacement de la SELA) au financement des investissements sur la ZAC.

De nouveaux logements seront construits à raison de plus ou moins 35 logements par an. Dès début 2018, ils seront de part et d'autre de la rue O. de Gouge (74 maisons individuelles au Sud, 216 logements en collectifs au Nord). Resteront à construire 173 logements au Sud (y compris l'ancienne propriété Blass) jusqu'en 2031.

D'autre part, LOD participe à hauteur de 8,7 M€ pour le groupe scolaire-multi accueil de la Minais (déjà réalisé et subvention de 5,6 M€ déjà versée, 3M€ attendus en 2018) et pour 1 M€ pour le futur équipement sportif, le city stade, le skate park et les jardins familiaux.

Le Maire précise que d'autres constructions de logements se feront ailleurs que dans cette ZAC, notamment dans le cadre de l'aménagement urbain de l'Ouest et du centre de la commune.

L'opposition demande ce que devient la demande de commerces de proximité dans la ZAC. M. Misler répond que ce projet n'est pas abandonné, mais que cela va demander du temps.

La PPI prévoit un investissement de 3,4 M€ en 2017 et un total de 15 M€ entre 2017 et 2020. En 2017, il est prévu de commencer à réhabiliter l'école de la Cerisaie, l'acquisition de terrains pour un futur accueil péri-scolaire à la Reinetière, le futur complexe sportif, city stade et skate park et jardins familiaux à la Minais, ainsi que la réalisation de ces trois derniers projets.

Concernant les subventions aux associations, Anthony Descloziers et Alain Lizé ont déploré le refus répété de subventions aux actions éducatives et sportives du collège.

L'environnement

Patrick Myran présente une délibération qui rappelle la nécessité de participer aux actions qui concourent à la transition énergétique. Il cite les objectifs du plan climat de Nantes Métropole et cite les actions entreprises par la municipalité à Sainte-Luce. Une actualisation du plan d'actions de développement durable est programmée dans les prochains mois.

Henri Samoyeau souligne que des diagnostics énergétiques des bâtiments communaux avaient été faits avant 2014, ainsi qu'un plan de déplacements doux. Quelles sont les actions que vous avez réalisées à partir de là ?

Pour Patrick Myran, un diagnostic plus approfondi est nécessaire pour établir les priorités.

Espaces verts :

- Nantes Métropole va participer à l'entretien de l'île Clémentine (comme lieu à vocation touristique) à hauteur de 4250 € pour chacune des années 2016, 2017 et 2018.
- Entretien des espaces boisés : Une convention est signée avec FODE Ouest, organisme de formation organisant des formations d'élagueur, pour effectuer des exercices d'élagages et entretiens d'arbres à Sainte-Luce, en contrepartie de la fourniture de chaînes de tronçonneuses, d'huile et de carburant...

Question de Georges Projean : ne serait-il pas possible de mettre le bois de coupe produit à disposition de familles lucéennes ayant des difficultés ? Le CCAS va examiner quelle suite donner à cette proposition.

Antennes téléphoniques :

- Antennes dans le clocher de l'église : 3 opérateurs (Free, Bouygues et SFR) vont installer des antennes de téléphonie mobile dans le clocher et verseront chacun une redevance de 8000€ par an à la commune.

Henri Samoyeau demande que des mesures de rayonnement soient faites périodiquement (et avant l'installation) dans les écoles situées à moins de 100 m pour St Vincent et à moins de 200 m pour les écoles publiques. Il demande en outre que cela soit inscrit dans la convention, ainsi que la référence à la loi Abeille qui est plus contraignante que la charte de Nantes Métropole, et dont les décrets d'application viennent d'être publiés.

La municipalité va proposer des modifications à la convention.

- Antenne route du Prouau : depuis plusieurs années, l'implantation d'une antenne Orange était projeté dans le secteur de la route du Prouau. Ce secteur étant peu habité, Nantes Métropole et la commune de Ste-Luce estimaient ce projet acceptable. Cependant, un courrier a été envoyé aux personnes résidant dans un rayon de 150 mètre autour du lieu envisagé, pour les informer du projet. En 2015, Orange a déposé en mairie une autorisation de travaux pour l'implantation de l'antenne. Entre temps, un riverain s'était manifesté en mairie et avait demandé communication du dossier. Mettant la commune devant le fait accompli, Orange a démarré les travaux, estimant que le délai de réponse était dépassé. Le riverain a saisi le tribunal des référés pour obtenir la suspension des travaux. Le Maire a alors annulé son autorisation de travaux, ce que Orange a contesté devant le Tribunal administratif, avec succès pour la suspension de cette autorisation.

La situation étant bloquée, une négociation a abouti à un accord entre les 3 parties selon lequel Orange déplace le lieu d'implantation de son antenne. La mairie indemnise Orange à hauteur de 30 000 € pour les travaux déjà effectués et qui doivent être déconstruits (à hauteur des 2/3). La mairie rembourse au plaignant ses frais de procédure à hauteur de 3000 €.

Henri Samoyeau s'étonne que les Lucéens doivent payer 30 000 € à Orange. Pourquoi la mairie n'a-t-elle pas été alertée par les démarches effectuées par le plaignant avant le début des travaux ?

Information complémentaire : Ce Conseil municipal a vu l'arrivée de deux nouveaux conseillers d'opposition (« Bien Vivre Ensemble à Sainte-Luce ») : Georges Projean et Henri Samoyeau, en remplacement de Christian Chérel et Guy Thomas, dont le travail a été salué.

ANNEXE

DEPENSES de FONCTIONNEMENT

Dépenses	Réalisé			BP+BS 2016	évol./1 an	BP 2017	2017/2016	2017/2015
	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015					
dépenses des services	2 226 080	2 214 745	2 159 493	2 450 953	13,50%	2 546 066	3,88%	17,90%
dépenses de personnel	7 722 305	8 123 938	7 969 364	8 729 307	9,54%	8 500 488	-2,62%	6,66%
Subventions	1 456 542	1 418 400	1 350 974	1 456 472	7,81%	1 458 777	0,16%	7,98%
Indemnités élus&format.	151 902	142 769	129 485	139 790	7,96%	139 500	-0,21%	7,73%
Charges financières	419 283	480 763	521 110	480 024	-7,88%	420 000	-12,50%	-19,40%
Prélèvements SRU+FPIC	49 489	118 801	104 651	126 806	21,17%	160 000	26,18%	52,89%
Autres charges	68 428	63 753	58 347	145 024	148,55%	150 545	3,81%	158,02%
Tot dépenses réelles	12 094 029	12 563 169	12 293 424	13 542 178	10,16%	13 375 376	-1,23%	8,80%

RECETTES de FONCTIONNEMENT

Recettes	Réalisé			BP+BS 2016	évol./1 an	BP 2017	2017/2016	2017/2015
	Réalisé 2013	Réalisé 2014	Réalisé 2015					
Taxes	8 700 018	9 027 462	9 489 401	9 429 686	-0,63%	9 459 976	0,32%	-0,31%
Dotations Etat	2 312 848	2 315 588	2 241 007	1 941 228	-13,38%	1 733 746	-10,69%	-22,64%
Dotations Ntes Métro	1 521 851	1 569 279	1 768 246	1 768 246	0,00%	1 784 738	0,93%	0,93%
Autres dotations	598 676	613 353	635 563	804 850	26,64%	680 514	-15,45%	7,07%
Recettes services	884 029	880 561	1 001 948	998 816	-0,31%	1 107 144	10,85%	10,50%
Loyers	227 032	268 581	317 559	294 316	-7,32%	314 116	6,73%	-1,08%
Autres produits	68 428	549 400	470 749	406 102	-13,73%	514 840	26,78%	9,37%
Tot dépenses réelles	14 312 882	15 224 224	15 924 473	15 643 244	-1,77%	15 595 074	-0,31%	-2,07%

Epargne brute	2 218 853	2 661 055	3 631 049	2 101 066	-42,14%	2219698
---------------	-----------	-----------	-----------	-----------	---------	---------